

Un nouveau départ pour les Universités françaises

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités

Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a défendu son projet de loi durant trois jours (du 23 au 25 juillet 2007).

Ce texte qui pour objet principal de redonner une place de premier rang aux universités françaises a été adopté à une très large majorité par les députés à l'Assemblée nationale.

1/ La réforme des universités en France : une véritable urgence

- Depuis 1975, le nombre d'étudiants a été multiplié par deux.
- 20% des étudiants quittent l'université sans diplôme et 60% des 900 000 étudiants en licence ne terminent pas leur cycle d'études.
- Cette situation n'est pas acceptable, **les étudiants sont les premières victimes** de cette situation dégradée.
- Cette réforme propose un certain nombre de mesures afin de **replacer l'étudiant et l'égalité des chances** au coeur du dispositif et de donner aux universités françaises plus d'autonomie pour les rendre plus performantes dans un contexte international très concurrentiel.

2/ Les principales avancées du texte sur la réforme des universités :

- Mettre en place une **gouvernance rénovée pour faciliter la prise de décisions** et **améliorer** le fonctionnement interne des universités.
- Donner **aux universités une véritable autonomie**. Cette nouvelle autonomie portera notamment sur trois compétences : le budget, les ressources humaines et la gestion des bâtiments.
- Faire de **l'insertion professionnelle des étudiants une réalité** avec la mise en place d'une orientation active dès l'entrée à l'université et de tutorats rémunérés.
- Faire de **l'Etat le partenaire et le garant de la qualité de la nouvelle université**.

3/ Ce qui va changer concrètement :

- **Election du président d'université à la majorité absolue** du conseil d'administration, pour un mandat de 4 ans renouvelable.
- **Possibilité de recruter des agents contractuels** pour occuper des emplois de catégorie A.
- **Réduction du Conseil d'administration à 20-30 membres pour lui permettre de travailler plus** efficacement (contre plus de 60 actuellement) composé d'enseignants-chercheurs, de représentants des étudiants, de personnalités extérieures et de représentants du personnel.
- **Possibilité de créer des fondations** pour recueillir des fonds privés,
- Dotation de l'Etat de **5 milliards d'euros supplémentaires sur 5 ans**, soit une hausse de 50% du budget consacré à l'enseignement supérieur.